

Dans l'Hérault



Le Hameau du Gounié

ETE 2010

Centre de Vacances 6 - 12 ans

BULLETIN D'INSCRIPTION DES ENFANTS DE 6 à 12 ans

Séjours	Périodes	Tarifs
1	du dimanche 4 juillet au 18 juillet 2010	2 semaines (15 j) : 580 €
2	du dimanche 4 juillet au 1 ^{er} août 2010	4 semaines (29 j) : 900 €
3	du dimanche 18 juillet au 1 ^{er} août 2010	2 semaines (15 j) : 580 €
4	du dimanche 18 juillet au 8 août 2010	3 semaines (22 j) : 750 €
5	du dimanche 18 juillet au 15 août 2010	4 semaines (29 j) : 900 €
6	du dimanche 1 ^{er} août au 15 Août 2010	2 semaines (15 j) : 580 €
7	du dimanche 1 ^{er} août au 22 août 2010	3 semaines (22 j) : 750 €
8	du dimanche 8 août au 22 août 2010	2 semaines (15 j) : 580 €

NOMS et PRENOMS DU OU DES ENFANTS :

..... né (e) le Sexe :.....
..... né (e) le Sexe :.....
..... né (e) le Sexe :.....
..... né (e) le Sexe :.....
..... né (e) le Sexe :.....

NOMS ET ADRESSES DES OU DU PARENTS RESPONSABLES :

.....
.....
.....

Tél. Domicile : Travail : Port :

N° de SECURITE SOCIALE :

Bénéficiez-vous de la CMU : OUI ou NON (Rayer la mention inutile)



Si **Oui joindre impérativement** la photocopie de l'attestation de droits, valable pour le séjour.

N° Allocataire : Quotient familial :

Numéro de séjour à entourer : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8

Lieu de départ à entourer : A - B - C

A - de MONTPELLIER : Parking du Géant Casino Prés d'Arènes .. à 14 heures
Côté Cafétéria Casino

B - de BEZIERS : Gare S.N.C.F. à 15 heures

C - de CLERMONT L'HERAULT : Gare S.N.C.F. à 15 heures

Dans l'Hérault



Comment inscrire votre enfant

Centre de Vacances 6 – 12 ans

Nos séjours sont agréés par les services du MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant sur les plans pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.



1°/ - INSCRIPTION :

Adresser ce bulletin d'inscription rempli et signé accompagné d'un acompte de 175 € à l'ordre de CVL LE JOUNIE à l'adresse suivante : 15, rue des Campanules - 34070 MONTPELLIER

2°/ REGLEMENT DU COÛT DES SEJOURS :

Le coût des séjours doit être impérativement réglé avant le départ des enfants et de la manière suivante :

- a) - acompte à l'inscription (voir 1°/ ci-dessus)
- b) - envoi sitôt reçus et par vos soins à l'adresse en bas de page des prises en charge que représentent :
 - les BONS VACANCES des C.A.F.
 - les BONS D'AIDE DE LA PETITE ENFANCE de Montpellier
 - les BONS M.S.A., les chèques vacances
- c) - les aides départementales (assistantes sociales) doivent faire l'objet d'un courrier de l'assistante sociale reçu avant le départ des enfants, nous précisant : le montant accordé, et qu'il sera versé à notre association par virement selon RIB que nous vous remettrons à l'inscription.
- d) - Possibilité de régler le solde en 3 fois sans frais.

CES DEMARCHES SERONT A ENTREPRENDRE PAR VOUS (sitôt l'inscription).

Les inscriptions tardives (15 jours avant le séjour) seront payables le jour de l'inscription.

3°/ ANNULATION DU SEJOUR D'UN ENFANT :

Toute annulation quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par écrit. Elle entraîne, dans tous les cas une retenue de 60 € si elle est notifiée à plus de 30 jours avant le départ.

Par la suite, le barème suivant sera appliqué :

Entre 8 et 21 jours avant le départ, une retenue de 50% sera effectuée.

Entre 2 et 7 jours avant le départ, une retenue de 75% sera effectuée.

DATE **NOM du Responsable légal écrit en majuscules** **SIGNATURE :**



.....

CVL Le Jounié - 15, rue des Campanules 34070 MONTPELLIER - Tél. : 04 67 55 11 23

e-mail : lejounie34@laposte.net - www.lejounie.fr - Agrément D D J S n° 3402 CV 74/34305169

N° SIRET : 776060543 00035 Code APE 5520Z